

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 Septembre 2020

L' an 2020 et le 24 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de ROSSATO Yannick, Maire.

**Présents** : Mmes : CLOUET Monique, DUMAY Malory, GIGOT Catherine, LACAILLE Adeline, MANAND Christiane, MENONCIN Céline, SALVI Florence, MM : DARDENNES Michel, DEROO Marc-Antoine, DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, MIOTTI Denis, RICHET Olivier, ROSSATO Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration  
Excusé(s) : M. SENSIQUE Mickaël

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 16/09/2020

**Date d'affichage** :

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture des Ardennes  
le : 28/09/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DUMAY Malory

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 2020-41 - Ajout d'un point à l'ordre du jour
- 2020-42 - Participation des communes du regroupement scolaire aux frais de fonctionnement des écoles
- 2020-43 - Décision Modificative n°2 : budget commune
- 2020-44 - Rectification du Compte Administratif 2019 : budget assainissement
- 2020-45 - Adhésion au groupement de commandes de fournitures d'électricité de la FDEA
- 2020-46 - Travaux de création de l'assainissement collectif : attribution du marché de travaux pour le raccordement en domaine privé
- 2020-47 - création d'emplois
- 2020-48 - Demande de DETR 2021 : travaux d'assainissement, tranche 2 - réseaux

#### ***2020-41 - Ajout d'un point à l'ordre du jour***

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Après information de cette décision auprès des conseillers membres de la commission Ag-Finances-RH,

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour,

- Demande de DETR 2021 : Travaux d'assainissement : réseaux - tranche 2

Ce point sera traité en fin d'ordre du jour.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE l'ajout d'un point à l'ordre du jour.  
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**2020-42 - Participation des communes du regroupement scolaire aux frais de fonctionnement des écoles**

Vu l'exposé de M. le Maire détaillant les frais de fonctionnement des écoles élémentaires de Rimogne pour l'année 2019,

Vu le nombre de 227 élèves scolarisés à Rimogne dont 54 provenant des communes voisines,  
Considérant qu'il est nécessaire de procéder au partage des frais, au prorata du nombre d'élèves par commune extérieure,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement des écoles élémentaires pour l'année 2019 à 743€ par élève.

VALIDE la répartition suivante des communes :

Laval Morency, 18 élèves

Murtin Bogny, 14 élèves

Tremblois Lès Rocroi, 7 élèves

Châtelet sur Sormonne, 18 élèves

Maubert Fontaine, 1 élève

Blombay, 3 élèves

Communauté de Communes Ardennes Thiérache, 2 élèves

Chilly, 1 élève

Haudrecy, 1 élève

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**2020-43 - Décision Modificative n°2 : budget commune**

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 15 septembre 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Fonctionnement

6616 = + 1.76€

6238 = - 1.76€

Investissement :

2183 = + 7 000

2315 = - 7 000

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**2020-44 - Rectification du Compte Administratif 2019 : budget assainissement**

Considérant le courrier reçu du bureau du contrôle budgétaire de la Préfecture le 25 août 2020,

Considérant l'observation formulée : des restes à réaliser sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement du budget primitif, mais ne figurent pas sur le compte administratif 2019,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser en procédant à un nouveau vote du compte administratif 2019.

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 15 septembre 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15, R 241-16 à 33,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Christiane MANAND, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
RECTIFIE le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (2018)	26 338.31 €
Part affecté à l'investissement	26 338.31 €
Excédent de fonctionnement année 2019	729.39 €
ou Déficit de fonctionnement année 2019	0.00 €
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>729.39 €</b>
<b>Ou Total Déficit de fonctionnement</b>	

Excédent d'investissement reporté (2018)	0.00 €
Ou Déficit d'investissement reporté	92 486.12 €
Excédent d'investissement année 2019	24 286.48 €
ou Déficit d'investissement année 2019	0.00 €
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Ou Total Déficit d'investissement</b>	<b>68 199.64 €</b>

PRECISE que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	2 519 098.30 €
Recettes d'investissement reportées	2 414 249.10 €
<b>Solde positif</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Ou Solde Négatif</b>	<b>104 849.20 €</b>

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2020-45 - Adhésion au groupement de commandes de fournitures d'électricité de la FDEA**

Monsieur le Maire informe les élus qu'à partir du 31 décembre 2020, les tarifs règlementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 Kva seront supprimés. De ce fait la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité devient obligatoire.

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes propose l'adhésion sous forme de convention à un groupement de commande afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Considérant l'avis favorable de la commission AG-finances-RH réunie le 15 septembre 2020,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE, les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de Rimogne, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-46 - Travaux de création de l'assainissement collectif : attribution du marché de travaux pour le raccordement en domaine privé**

**Travaux de création de l'assainissement collectif : Attribution du marché de travaux pour le raccordement en domaine privé**

La Commune de Rimogne propose à ses habitants une opération groupée afin de minimiser le coût des travaux de raccordement des particuliers au réseau collectif,

La Commune propose la maîtrise d'œuvre aux habitants,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ATTRIBUE le marché de travaux pour le raccordement en domaine privé à l'entreprise PONCIN TP  
08700 La Grandville, selon les montants actés au BPU (annexé à la présente délibération) et selon le  
nombre d'habitations à raccorder au réseau.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**2020-47 - création d'emplois**

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la collectivité,  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire,  
Considérant l'avis favorable de la commission AG-finances-RH réunie le 15 septembre 2020,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE :

- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup>  
classe à temps complet.
- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**2020-48 - Demande de DETR 2021 : travaux d'assainissement, tranche 2 - réseaux**

Considérant les travaux de réalisation d'un assainissement collectif en cours sur la commune,  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire,  
Après information de cette décision auprès des conseillers membres de la commission  
Ag-Finances-RH,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE l'opération à réaliser,  
AUTORISE M. le Maire à solliciter, au titre de la DETR 2021, une subvention d'un montant le plus  
élevé possible,  
APPROUVE la demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Total de l'opération : 2 303 304.56 € HT Assainissement – création de réseaux – tranche 2

Plan de financement		
Agence de l'eau Rhin Meuse	52.5 %	1 209 234.91€
DETR	20%	460 660.91€
Commune (emprunt)	27.5%	633 408.75€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur Le Maire a précisé qu'il avait accepté le don de 4 tableaux  
par Mme Sybille RACHET.  
Les tableaux sont exposés à la Maison de l'Ardoise.

En mairie, le 28/09/2020  
Le Maire  
Yannick ROSSATO